

P R O T E C T I O N   S O C I A L E   G R O U P E

# *Le chantier s'ouvre sur des bases sérieuses*

*Le chapitre de la protection sociale demeure un pan essentiel de notre contrat de travail ayant résisté à l'opération de destruction menée par la CNCE au début des années 2000. D'où l'importance capitale pour les partenaires sociaux de le préserver. Trois étapes constituent cette opération : consolider les structures (CGR/CGP/MNCE), actualiser les accords retraite, négocier la protection sociale. Les deux premières étapes de ce vaste chantier sont lancées. La troisième débutera en mars 2005. Le Syndicat-Unifié/Unsa, signataire des accords retraite de 1999, partie prenante dans la gestion des organismes de protection sociale, s'y inscrit dans une démarche qu'il veut constructive et porteuse d'espoirs pour tous les salariés.*

## **Consolider les structures CGR/CGP/MNCE**

Le 15 décembre 2004, les Assemblées générales de la CGP, puis de la MNCE, ont adopté les statuts scellant la création d'*Ecureuil Protection sociale*. Cette association sommitale, qui n'est en rien une fusion, regroupera dès 2005 l'ensemble des personnels de la MNCE et de la CGR mais aussi d'autres moyens (Informatique, Audit, Communication...) permettant ainsi une meilleure efficacité.

Dans ce dossier, sur lequel trois organisations syndicales (FO, CGT, Sud) se sont opposées, le Syndicat-Unifié/Unsa a pris ses responsabilités et pesé sur les décisions finales : l'autonomie politique des institutions demeure, des garanties formelles ont été apportées aux personnels, les objectifs de la nouvelle structure sont bien identifiés.

Pour nous, cette nouvelle organisation présente l'intérêt évident d'ancrer la protection sociale du Groupe en son sein et sous le contrôle paritaire salariés/employeurs. Elle doit éviter les incertitudes et inquiétudes récurrentes lors de chaque renouvellement du *Contrat groupe national « Frais et soins de santé »*. Elle doit aussi servir de référence demain à tous les salariés du nouveau Groupe Caisse d'Épargne.

## **Actualiser et pérenniser les accords retraite**

L'avenant à l'accord de 1999 relatif à la retraite que nous venons de signer ouvre des perspectives d'évolutions désormais plus favorables aux salariés de la branche. Il assure le maintien d'un dispositif pérenne qui permettra aux plus jeunes d'entre nous d'améliorer substantiellement leur niveau de retraite future.

.../...

C'est le sens des textes que le Syndicat-Unifié/Unsa a validés le 17 décembre :

- l'un clarifiant sans ambiguïté le financement du régime supplémentaire (article 4 de l'accord de 99),
- l'autre créant un mécanisme automatique d'augmentation annuelle des retraites existantes mais aussi revalorisant de fait les droits futurs des salariés en place (article 5 du même accord). Cette décision a notamment permis une revalorisation des pensions (actuelles et futures) de 1,6 % avec effet au 1er avril 2004.

Il s'agit là d'avancées décisives auxquelles la négociation a par ailleurs permis d'associer des engagements forts des employeurs. C'est ainsi que, d'ores et déjà, la CNCE a acté le principe de transférer la CGR à la CGP au 31/12/2008. Cette décision est déterminante pour la sécurisation à long terme des régimes de retraites et de prévoyance.

## **Négocier la protection sociale**

Les deux étapes précédemment développées ne constituent pas pour autant un aboutissement. L'essentiel reste à faire. A l'automne dernier, la CNCE déclarait vouloir définir une politique sociale pour l'ensemble du Groupe, toutes entreprises confondues. La première CPN consacrée à ce sujet est fixée au 24 mars. Notre crainte est que nos dirigeants veuillent opérer des trocs, au sein d'une enveloppe budgétaire globale protection sociale, entre la prévoyance, la couverture santé et la retraite. Or chacune de ces prestations correspond à des réalités différentes, et leurs niveaux respectifs ne sauraient être remis en question.

Aujourd'hui, nous affirmons que les prestations actuelles et le niveau de financement des employeurs constituent un socle en dessous duquel les partenaires sociaux ne sauraient descendre.

*Fort de son engagement historique sur ce dossier, le Syndicat-Unifié/Unsa ne laissera pas les employeurs réaliser des économies sur le dos de la protection sociale. D'ailleurs, comment nos dirigeants pourraient-ils le faire alors qu'ils prétendent vouloir faire de ce volet un atout pour fidéliser les salariés au sein du Groupe ?*

*Cette négociation constituera un élément essentiel des relations sociales dans le Groupe Caisse d'épargne en 2005. Chaque salarié, quel que soit son âge, est concerné par cet enjeu.*

*Le Secrétariat National :  
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard*